

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 6 sept. 2018

Date d'édition: 13 avr. 2021

Version: 6

Page 1/11



beko Allbond-Primer

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

beko Allbond-Primer

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Primaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

beko Group AG

Agathafeld 22

CH-9512 Rossrüti

Swiss

Téléphone: +49-9091-90898-0

Télécopie: +49-9091-90898-29

E-mail: info@beko-group.com

Site web: www.beko-group.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

tox info suisse, 24h: 145

tox info suisse, 24h: 145

tox info suisse, 24h: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Acute 1</i>)	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 1</i>)	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 6 sept. 2018

Date d'édition: 13 avr. 2021

Version: 6

Page 2/11



beko Allbond-Primer

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS08
Danger pour
la santé



GHS07
Point d'exclamation



GHS09
Environnement

Mention d'avertissement: Danger

Consignes en cas de risques physiques

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence Réaction

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P331 NE PAS faire vomir.

Conseils de prudence Stockage

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations locales/nationales en matière de mise au rebut.

Indications diverses:

Contient: n-heptane

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

développement: Gaz / vapeurs, facilement inflammable

À cause de la pression augmentée de la vapeur, risque d'éclatement du récipient en cas de hausse de température.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

En cas d'ingestion ou de vomissements, risque de pénétration dans les poumons.

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Aucun des composants n'est présent

Autres effets nocifs:

Aucun danger supplémentaire n'a été constaté dans l'état actuel des connaissances.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 6 sept. 2018

Date d'édition: 13 avr. 2021

Version: 6

Page 3/11



beko Allbond-Primer


RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Indications diverses:

Liste SVHC: Ne contient aucune ou moins de 0,1 % des substances figurant dans la liste.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 142-82-5 N°CE: 205-563-8 Numéro d'identification UE: 601-008-00-2	n-heptane Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2  Danger H225-H304-H315-H336-H410	90 - < 100 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets: irritant.

Maux de tête

Vertiges

Somnolence

État semi-conscient

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

En cas d'ingestion ou de vomissements, risque de pénétration dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de: Produits de pyrolyse, toxique

Hydrocarbures non brûlés

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 6 sept. 2018

Date d'édition: 13 avr. 2021

Version: 6

Page 4/11



beko Allbond-Primer

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir le récipient avec de l'eau pulvérisée.

L'eau d'extinction d'incendie contaminée doit être éliminée conformément aux directives administratives.

Résidus de combustion: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Eloigner toute source d'ignition.

Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir rubrique 8, Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Assurer une aération suffisante.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Éviter de renverser ou de vaporiser dans des espaces fermés.

Utiliser des appareils résistants aux solvants.

Mesures de protection incendie:

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans le conteneur vidé.

Utiliser du matériel antidéflagrant. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 6 sept. 2018

Date d'édition: 13 avr. 2021

Version: 6

Page 5/11



beko Allbond-Primer

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Enlever les vêtements souillés, imprégnés
Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Protection préventive de la peau par un onguent.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Prévoir un sol résistant aux solvants et étanche.

matériaux d'emballage:

Conserver le récipient bien fermé.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Protéger contre: Chauffage/Surchauffe
Protéger des radiations solaires directes.
Température de stockage recommandée: 15 - 25 °C

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Acides

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 - Matières liquides inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Primaire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	n-heptane n°CAS: 142-82-5 N°CE: 205-563-8	② 400 ppm (1 600 mg/m ³) ⑤ (max. 8x5 min./Schicht)
CH	n-heptane n°CAS: 142-82-5 N°CE: 205-563-8	① 400 ppm (1 600 mg/m ³) ② 400 ppm (1 600 mg/m ³)
IOELV (EU)	n-heptane n°CAS: 142-82-5 N°CE: 205-563-8	① 500 ppm (2 085 mg/m ³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes de protection (DIN EN 166)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 6 sept. 2018

Date d'édition: 13 avr. 2021

Version: 6

Page 6/11



beko Allbond-Primer

Protection de la peau:

Protection des mains:

Les indications sont des recommandations. Pour plus d'informations, veuillez contacter le fournisseur de gants.

En cas de contact prolongé:

> 0,4 mm/ Viton, >480 min (EN ISO 374)

> 0,4 mm/ NBR (Caoutchouc nitrile), >480 min (EN ISO 374)

En cas d'éclaboussures:

> 0,4 mm/ CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), >120 min (EN ISO 374)

Protection corporelle: Vêtement de protection. résistant aux solvants

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: en fortes concentrations

Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

Risques thermiques:

Aucune donnée disponible

Autres mesures de protection:

Éviter: Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Appliquer des mesures de protection appropriées pour préserver l'environnement, limiter ou éviter les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	<i>non applicable</i>			
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	96,1 - 98,9 °C			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	-4 °C			
Taux d'évaporation	2,7			
Température d'auto-inflammabilité	≈ 204 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité				Limite inférieure d'explosivité: 1,05 Vol-%; Limite supérieure d'explosivité: 6,7 Vol-%
Pression de vapeur	35 mmHg	20 °C		
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	<i>non déterminé</i>			
Densité relative	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	<i>non applicable</i>			
Solubilité dans l'eau				Non miscible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 6 sept. 2018

Date d'édition: 13 avr. 2021

Version: 6

Page 7/11



beko Allbond-Primer

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Coefficient de partage: n-octanol/eau	4,66			logPow
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Densité relative: 0,68 g/mL

Densité de la vapeur: 3,45

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Formation possible de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

Les récipients vides non nettoyés peuvent contenir des gaz (du produit) formant des mélanges explosifs avec l'air.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec: Comburant, Acides

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Chauffage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Caoutchouc, divers Matières plastiques

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, inflammable

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
n-heptane n°CAS: 142-82-5 N°CE: 205-563-8	DL50 dermique: 3 400 mg/kg (Lapin) DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Rat) CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 103 mg/l 4 h (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Absence de données toxicologiques.

irritant.

Méthode de calcul.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 6 sept. 2018

Date d'édition: 13 avr. 2021

Version: 6

Page 8/11



beko Allbond-Primer

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Absence de données toxicologiques.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Méthode de calcul.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations complémentaires:

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

EN CAS D'INHALATION: Maux de tête/Nausée

Cause une irritation cutanée et oculaire. Irritant pour les voies respiratoires.

Absence de données toxicologiques.

Les données présentées concernant la toxicité des composants s'adressent aux membres du corps médical, aux professionnels des domaines de la sécurité et de la santé au travail et aux toxicologues.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
n-heptane n°CAS: 142-82-5 N°CE: 205-563-8	CL50: 4 mg/l (poisson) 24h EC50: 1,5 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

4,66; Remarque: logPow

Accumulation / Évaluation:

4,66 logPow

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
n-heptane n°CAS: 142-82-5 N°CE: 205-563-8	—

Résultats des évaluations PBT et vPvB: non applicable Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

aucune/aucun Solubilité dans l'eau

Des données écologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Constante de Henry: 208678 Pa* m³/mol

L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 6 sept. 2018

Date d'édition: 13 avr. 2021

Version: 6

Page 9/11



beko Allbond-Primer

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Le code de déchet doit être déterminé en accord avec l'entreprise de gestion des déchets ou avec les autorités compétentes.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

14 06 03 *	Autres solvants et mélanges de solvants
07 07 04 *	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Éliminer comme un déchet dangereux.









L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1206	UN 1206	UN 1206	UN 1206
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
HEPTANES	HEPTANES	HEPTANES	HEPTANES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 3	 3	 3	 3
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
		 POLLUANT MARINE	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 6 sept. 2018

Date d'édition: 13 avr. 2021

Version: 6

Page 10/11



beko Allbond-Primer

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): Danger n° (code Kemler): Code de classification: F1 code de restriction en tunnel: (D/E) Remarque: Indication correspondante mentionnée dans les SECTION S 6 à 8	Dispositions particulières: Quantités exceptées (EQ): Code de classification: F1 Remarque: Indication correspondante mentionnée dans les SECTION S 6 à 8	Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): Numéro EmS: F-E, S-D Remarque: Indication correspondante mentionnée dans les SECTION S 6 à 8	Dispositions particulières: Quantités exceptées (EQ): Remarque: Indication correspondante mentionnée dans les SECTION S 6 à 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque. 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

valeur limite de COV: 99,5%, 680g/L

Classe de stockage: 3 liquides inflammables

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 6 sept. 2018

Date d'édition: 13 avr. 2021

Version: 6

Page 11/11



beko Allbond-Primer

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Acute 1</i>)	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 1</i>)	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.